Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_128-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET,

Absents représentés :
- M. Thierry BURLOT donne pouvoir à M. Michel MOREL
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE

Nathalie ROBLOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2026/128 - MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE GARDINER – MODIFICATION N° 1 AU LOT 1 : TERRASSEMENT – VOIRIE – EAUX PLUVIALES - (2025-30) - INVESTISSEMENT

Présents : 28 **Représentés : 05** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_128-DE

Un marché de travaux pour la requalification de la rue Gardiner a été lancé le 7 octobre 2025 sous forme de procédure adaptée ouverte, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Des modifications techniques et des adaptations sont apparues en cours de chantier induisant de la moins et plus-value et des travaux supplémentaires qui nécessitent la passation d'un avenant pour le lot 1.

Ces travaux de requalification présentent des ajustements de quantités et de superficies de bordures granit avec diverses dimensions, de pavés, de chainettes, d'entrées charretières et de panneaux de signalisation.

Des modifications techniques sur la structure des zones de pavage (stationnement et entrées charretières) sont également nécessaires pour une meilleure stabilité dans le temps ainsi qu'au niveau des fosses d'arbres, par l'intégration d'un drainage dans un sol rocheux.

Le montant de la modification s'établit à 39 350,38 € HT.

Le nouveau montant du marché, initialement d'un montant de 531 226,92 € HT est porté à 570 577,30 € HT ce qui représente 7,407452 % d'augmentation.

D'autre part, l'évolution exceptionnelle des cours des matières premières et de l'énergie directement liée aux conflits au Moyen-Orient ainsi que l'augmentation des cours du pétrole, dont l'ampleur exceptionnelle était non prévisible lors de la remise des offres le 5 décembre 2025, ont considérablement modifié les conditions économiques d'exécution des prestations du contrat qui nous lie à l'entreprise EUROVIA.

Ces prestations font l'objet d'une révision de prix, comme indiqué dans le CCAP, selon l'index TP08 « Travaux d'aménagement et entretien de voirie en zone rurale et urbaine » qui ne reflète pas suffisamment les variations du coût des travaux d'enrobés.

Afin d'appliquer une révision des prix, en adéquation avec l'évolution exceptionnelle des matières premières et de l'énergie et en concertation avec l'entreprise EUROVIA, il a été décidé de remplacer l'index TP08 « Travaux d'aménagement et entretien de voirie en zones rurale et urbaine » par l'index TP09 « Fabrication et mise en œuvre d'enrobés », plus représentatif pour ce type de travaux, sur 6 prix figurant au BPU.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1,

Vu le Code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018),

Vu la délibération n°2026/004 en date du 27 janvier 2026 relative à l'attribution du marché de travaux de requalification de la rue Gardiner,

Vu l'avis favorable et à l'unanimité de la commission de suivi des contrats du 17 juin 2026,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_128-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Approuver l'attribution de la modification n° 1 pour le lot 1 « Terrassement Voirie et Eaux Pluviales » concernant le marché de travaux de requalification de la rue Gardiner, attribué à l'entreprise ci-dessous :

- EUROVIA BRETAGNE – 2 rue des Fresnais – 35174 BRUZ Cedex pour un montant de 39 350,38 € HT soit 47 220,46 € TTC

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette modification.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er juillet 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Nathalie ROBLOT — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 2 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le - 2 JUIL. 2026